Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212002364-20260307-007-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 09/03/2026

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

ARRONDISSEMENT DE CORTE

CANTON DE FIUMORBU-CASTELLU

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 mars 2026

Date de Convocation 26/02/2026

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 09
Ayant donné pouvoir... 0
Votants..... 09
Absents..... 1

L'an deux mil vingt-six le sept du mois de mars à seize heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de **M GUIDICI Jean-Noël**

Présents : **M CHIARI Jacques ; CHIARI Patrice; M DOMINICI Richard, M FRANCESCHI Jean-Baptiste, Mme MANENTI Eliane ; Mme ROCHE Monique, M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel**

Représentés : **néant**

Absent excusé : **M MANFREDI Napoléon**

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Madame Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Objet :
Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte financier unique (CFU), le conseil Municipal peut alors au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée des résultats.

La reprise est justifiée par un tableau d'exécution ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 synthétisés de la manière suivante :

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous -préfecture
le.....
Et de l'Affichage
Le.....
Le Maire
JN GUIDICI..

MAIRIE DE POGGIO DI NAZZA

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	Résultat 2025	366 746.88	430223.71	63 476.83
	Résultat antérieur		385 172.93	385 172.93.
	Résultat cumulé			448 649.76

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
INVESTISSEMENT	Résultat 2025	278 671.89	193 431.04	-85240.85
	Résultat antérieur			-91 470.85
	Résultat cumulé			-176 711.70
	Restes à réaliser	77 677.75	120 791.00	43 113.25
	Besoin financement			133 598.45
REPRISE ANTICIPEE	Affectation investissement prévisionnelle compte 1068			133 598.45
	Report section de Fonctionnement compte 002			315 051.31
	Report section investissement compte 001			133.598.45

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.
Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.
Si le compte financier unique fait apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ainsi que son affectation provisoire et d'inscrire ces montants au budget primitif 2026.

le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré
DECIDE

-d'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 ainsi que son affectation provisoire,
-décide d'inscrire les montants suivants au budget primitif 2026

-affectation au compte 002 : 315 051.31
-affectation au compte 001 : 133 598.45
-affectation au compte 1068 : 133 598.45

-Dit que si le compte financier unique fait apparaitre une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Pour extrait conforme
Le Maire

JN GUIDICI